CONCERT DE JAZZ SCENES D'ETE

LA FÊTE DE CABARA SAMEDI 3 JUILLET À 19H

CABARA FLASH

Flash 4 - Juin 2010



Manifestation organisée par le Comité municipal des fêtes LE 28 AOÛT À 19H

dans le cadre des scènes d'été du Conseil général avec le soutien de la CCB (Communauté de communes du Brannais)

BIGNOL SWING

JAZZ, JAZZ MANOUCHE

AU FOYER MUNICIPAL ENTRÉE GRATUITE

Le concert sera suivi d'un apéritif champêtre



L'ADEPAC

L'association pour la défense du patrimoine de Cabara a pour projet de restaurer La crucifixion, unique tableau de grandes dimensions de l'église. Le montant des travaux s'élève à environ 13.000€ Le Conseil général, la Fondation du patrimoine ainsi que la mairie soutiennent ce projet. D'autres organismes et sociétés privées ont été contactés. Les dons privés sont

présidente de l'ADEPAC Any Battaglia au recueillis par 05.57.84.51.12



Dîner sur les berges de la Dordogne Au menu:

Apéritif, Coquille de saumon, canette au jus de raisin et son gratin dauphinois, tiramisu

Animation assurée par l'orchestre Jean-Claude François

PENSEZ À AMENER VOS COUVERTS!

Réservations obligatoires le jeudi 3, mardi 8 et jeudi 10 juin de 18h30 à 20h, salle des associations





Cabara Flash

6 rue de la Mairie 33420 CABARA www.cabara.net

Téléphone: 05.57.84.52.57 Télécopie: 05.57.74.99.83 Email: mairie.cabara@wanadoo.fr



Sur les hauteurs de Cabara, au Limousin, Jean-Pierre Majdanski ouvrira les portes de son jardin le samedi 12 et le dimanche 13 juin

SOMMAIRE:

- VIVONS ENSEMBLE
- AGENDA
- CONCERT
- BIENTÔT LA FÊTE SUR LES QUAIS!
- L'ADEPAC





Tous les déchets doivent être rassemblés dans des sacs plastique avant d'être placés dans la poubelle. Outre une meilleure hygiène, cette précaution évite le collage des ordures au fond de la poubelle, qui conduit les employés du ramassage à les secouer... Et parfois à les

VIVONS ENSEMBLE CHIENS ERRANTS & BRUIT



Ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde aboyer de façon intempestive portant atteinte à la tranquillité du voisinage.

Les chiens et les chats errants peuvent faire l'objet d'une saisie, par arrêté du maire, et d'une conduite à la fourrière.

Ils sont restitués à leur propriétaire seulement après paiement des frais de fourrière.



Les bruits de voisinage dès lors qu'ils sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de vos voisins.

Il est important que chacun de nous fasse appel sinon à son civisme du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits inutiles.

Les travaux de bricolage bruyants et gênants ne doivent pas être effectués le dimanche ou les jours fériés, ni pendant les heures de repos.

VIVONS ENSEMBLE ASSAINISSEMENT & FEU

Il est formellement interdit de déverser dans le réseau :

- Les eaux pluviales
- Le contenu des fosses fixes, les vidanges de toute nature
- ♦ L'effluent des fosses septiques
- ♦ Les déchets solides divers, tels que les ordures ménagères (même après broyage), bouteilles, feuilles
- Des liquides ou vapeurs corrosifs, des acides, des matières inflammables ou susceptibles de provoquer des explosions
- Des composés cycliques hydroxylés et leurs dérivés, notamment tous les carburants et lubrifiants
- Des solvants chlorés, peintures, laques et blancs gélatineux
- ♦ Des corps gras, huile de friture, pain de graisse
- ♦ Des rejets susceptibles de porter l'eau des égouts à une température supérieure à 30°
- Des substances susceptibles de colorer anormalement les eaux acheminées.
- ♦ Les déjections solides ou liquides d'origine animale ou agricole

Ne peuvent être déversées que les eaux usées domestiques à savoir les eaux ménagères (lessives, cuisines, bains,..) et les eaux de vannes (urines, matières fécales).





Par arrêté préfectoral du 10 mars 2010, toutes les incinérations de végétaux sont interdites dans le département de la Gironde. Vous pouvez apporter vos déchets au centre du Semoctom à Saint-Léon (05.57.34.53.20) ou à la déchetterie de Saint-Germain-du-Puch.

AGENDA



GRAND VIDE-GRENIERS

Dimanche 13 juin de 7h à 19h

3 €le mètre linéaire avec café et croissant. Réservations au 05.56.31.65.66 ou 05.57.74.69.29 ou 06.87.20.46.93

La visite des Etamines

Jean-Pierre Majdanski ouvrira les portes de son jardin Les étamines (au lieu-dit Limousin) les

> Samedi 12 et Dimanche 13 juin de 9h à 18h30



Petit patrimoine

Expositions à l'église

L'église sera ouverte les deuxièmes dimanches et derniers samedis des mois de juin, juillet, août et septembre de 14h30 à 16h30



Kermesse

Kermesse à l'école de Cabara le vendredi 25 juin. A 18h30 spectacle des enfants, puis jeux et repas grillades.



Inscriptions à l'école

S'adresser à la mairie de Cabara aux heures habituelles d'ouverture. Pièces à fournir: livret de famille et carnet de santé de l'enfant